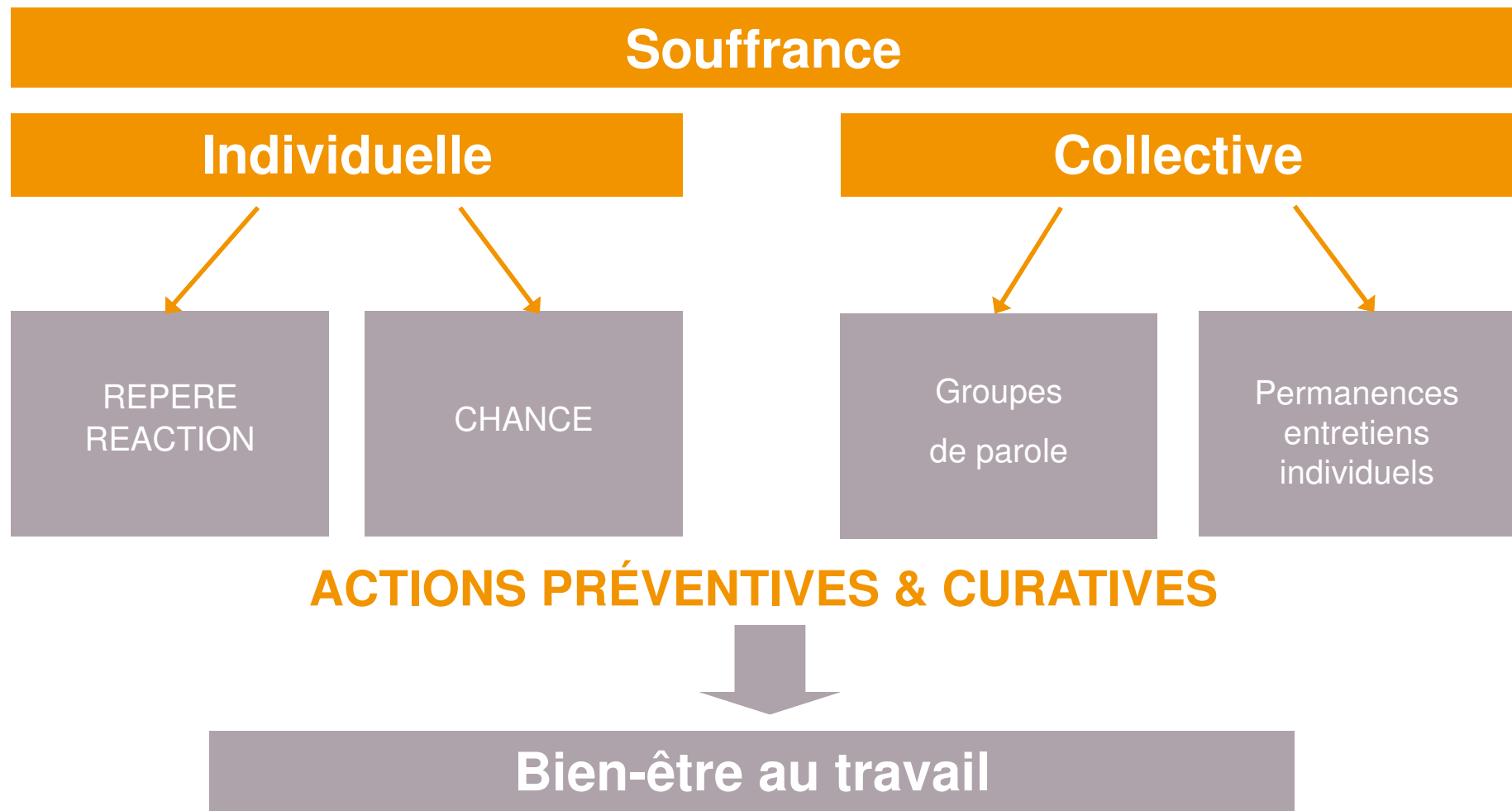




**Les activités de soutien psychologique
individuel et collectif**



Soutien psychologique : Outils et dispositifs





Soutien psychologique : Individuel

● REPERE

Accompagnement psychologique individuel proposé à un agent qui rencontre des difficultés d'ordre personnel ou professionnel

- **Objectif** : Permettre aux salariés de retrouver un équilibre dans leur travail et de prévenir de futurs arrêts
- Séances assurées par un **psychologue clinicien**
- **Confidentialité des entretiens**
- Prise en charge des séances dans le cadre de votre contrat et réglées directement au psychologue
- **Limiter à 20 séances**

- **Critères d'inclusion** au programme
 - Accident du travail : 45 jours ou plus
 - Maladie ordinaire : 45 jours d'arrêt ou si l'agent a présenté au moins 3 arrêts sur l'année glissante
 - Longue maladie – Longue durée : arrêt de 4 mois ou plus



Les risques doivent être assurés au contrat

Soutien psychologique : Individuel

● REACTION

Dispositif de soutien psychologique de type débriefing 3 à 5 séances avec un psychologue du réseau

- **Objectif** : Prévention de l'apparition de troubles psychopathologiques consécutifs à une agression ou à une situation potentiellement traumatisante
- Séances assurées par un **psychologue clinicien**
- Prise en charge des séances dans le cadre de votre contrat et réglées directement au psychologue

- **Procédure**
 - Mise en place sous 5 jours à réception de la demande
 - Réalisation de l'intervention idéalement (pour une efficacité optimale) : dans la période post-immédiate à l'évènement (sous 3 à 15 jours)

- **Critères d'inclusion**
 - L'agent doit avoir été exposé à une agression ou situation traumatisante dans le cadre de l'accident de travail (avec ou sans arrêt)

 **Les risques doivent être assurés au contrat**



Soutien psychologique : Les étapes

étape 1



DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Formulation de votre demande auprès de nos services après accord de l'agent

étape 2



PRÉ-ENTRETIEN

Une fois la demande transmise au psychologue Sofaxis, ce dernier prend contact directement avec l'agent. L'objectif est de qualifier la demande de l'agent et d'évaluer les bénéfices que peut lui apporter le programme.



VOUS ÊTES ALORS INFORMÉ(E) DES SUITES DE CET ENTRETIEN :

- soit l'agent peut bénéficier du programme,
- soit la problématique présentée ne justifie pas ce type de prise en charge.

L'agent commence le programme...

étape 3



PRISE DE RENDEZ-VOUS

Notre psychologue Sofaxis transmet à l'agent les coordonnées d'un des psychologues de notre réseau.

étape 4



RAPPORT D'ÉVALUATION

À mi-parcours, le psychologue du réseau adresse un rapport d'évaluation au psychologue Sofaxis.

étape 5



RAPPORT FINAL

Au terme des séances, un rapport final est adressé au psychologue Sofaxis.

VOUS ÊTES INFORMÉ(E) PAR COURRIER DE CHACUNE DE CES ÉTAPES.



Soutien psychologique : Collectif

● GROUPE DE PAROLE

- **Groupe de parole (Débriefing) ou Permanence entretiens individuels**
 - Suite à un **événement potentiellement traumatisant**
 - Espace d'expression verbale conçu comme un débriefing favorisant l'expression des difficultés ressenties, le partage du vécu affectif de chacun vis-à-vis de l'événement
 - **Objectif** : Prévention d'éventuelles répercussions psychopathologiques
 - **Séance individuelle ou collective**
 - Prise en charge de la démarche dans le cadre du contrat selon des critères administratifs d'éligibilité
- **Caractéristiques**
 - Analyse de la demande par une psychologue clinicienne Sofaxis
 - Mise en place de l'intervention suite aux préconisations de l'analyse
 - Les bénéficiaires doivent adhérer à la démarche
 - Animation du groupe par un psychologue clinicien du réseau
 - Confidentialité du contenu des entretiens
 - Liberté de parole



Soutien psychologique : Les avantages

● Avantages pour l'agent

- Facilité d'accès à un psychologue et à un soutien psychologique collectif
- S'appuyer sur la dynamique du groupe pour surmonter plus facilement l'évènement
- « Gratuité » de la démarche

● Avantages pour la collectivité

- Action sociale
- Détection possible de souffrances individuelles
- Démarche de prévention
- Veiller au bien-être des agents
- Organisation et gestion des suivis par Sofaxis
- Mise à disposition d'un réseau national de psychologues compétents répondant à des critères d'intégration au réseau.



**Les activités de retour a l'emploi
Programme CHANCE – Gestion des inaptitudes**

Retour à l'emploi

● CHANCE

- **Objectif**
 - Accompagnement dans la Réintégration professionnelle et au Maintien dans l'Emploi d'Agents déclarés partiellement ou totalement inaptes à l'exercice de leurs fonctions initiales à l'issue de congés pour raison de santé.
- **Procédure**
 - Emission d'un avis médical justifiant de l'incapacité à assumer tout ou partie des contraintes du poste de travail de l'agent
 - Accord de la Médecine Professionnelle et Préventive
 - Accord de Sofaxis suite à la phase d'évaluation administrative du dossier et sur les aspects médicaux, psychologiques et ergonomiques.
- **Volonté de l'agent et de la collectivité à intégrer le programme.**
- **Critères d'inclusion**
 - Agent en arrêt de travail
 - Risque assuré



Retour à l'emploi : La démarche en 7 étapes

